

Le contrat global Loing amont

Le contrat global, proposé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et porté par la Fédération des eaux Puisaye-Forterre, vise à fédérer les acteurs du territoire (collectivités, syndicats, associations, entreprises, particuliers...) autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Sont concernés le Loing, l'Ouanne, le Branlin et leurs affluents, qui traversent 27 communes du département de l'Yonne sur une superficie d'environ 1000 km². L'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines en vue de répondre aux exigences de la Directive cadre européenne sur l'eau.

L'élaboration du contrat a permis de réaliser un état des lieux / diagnostic qui a mis en évidence les enjeux du territoire. Une concertation avec les acteurs a également été menée afin d'établir des priorités d'action. La mise en œuvre du contrat, prévue de début 2015 à fin 2018, est articulée autour de 4 objectifs que sont :

- l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les pollutions (domestiques, industrielles et agricoles qu'elles soient diffuses ou ponctuelles) ;
- la reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides (entretien et restauration des rivières, continuité écologique, gestion des zones humides et des plans d'eau) ;
- la gestion et la protection de la ressource en eau (captages pour l'alimentation en eau potable) ;
- le développement d'une gestion de l'eau concertée, globale et durable (connaissance, communication, animation).

Cette programmation représente 157 actions, classées en 3 niveaux de priorité, pour un montant de 18 millions d'euros, financés de 50 à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental de l'Yonne selon le type d'actions.

Un exemple d'action déjà mise en œuvre sur le territoire

Le site, géré par Voies Navigables de France, fait partie d'un milieu humide de 15 ha traversé par le Loing et constituant la queue de l'étang de Moutiers-en-Puisaye (89). Classée en ZNIEFF de type I, la roselière, habitat rare qui présente un grand intérêt ornithologique (halte migratoire, dortoir à Hirondelle rustiques), est menacée. Or, ce milieu est menacé de disparition du fait d'un envahissement progressif par les saules. Après un suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement et l'étude de plusieurs scénarii, un plan de gestion sur cinq ans a été élaboré, porté par la Fédération des eaux Puisaye - Forterre et soutenu financièrement par la Région Bourgogne - Franche - Comté.

Conformément à ce plan, cette roselière a donc fait l'objet de travaux de restauration en 2016 afin de retrouver tout son potentiel vis-à-vis de la biodiversité. Cette intervention, soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Seine - Normandie et le Conseil départemental de l'Yonne dans le cadre de sa politique « Espaces naturels sensibles », a ciblé 12 000 m². Un matériel spécifique a été utilisé compte tenu du sol meuble et humide.

Une opération régulière d'entretien a été engagée pour redynamiser la roselière par une fauche annuelle d'une partie des roseaux. Ces travaux seront accompagnés de mesures de suivi (flore, oiseaux, amphibiens) et d'évaluation permettant de mieux comprendre la dynamique d'évolution de la végétation en lien avec le fonctionnement hydraulique du site.



Fédération des Eaux Puisaye-Forterre

Fédération des Eaux Puisaye-Forterre

Les démarches à mettre en place pour préserver vos milieux humides

• Suis-je concerné(e) par un milieu humide ? Si oui, dans quel état est-il ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'un milieu humide sur votre parcelle. Il peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Le Conservatoire pourra vous dire si ce milieu est en bonne santé et vous précisera son degré de patrimonialité (présence d'un habitat ou d'espèces rares).



Séneçon aquatique

• Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec le milieu humide présent ? À quoi dois-je faire attention ?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les milieux humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser mon milieu humide ?

Nous vous conseillons de contacter le Conservatoire qui pourra vous guider dans ces démarches. Il analysera dans un premier temps le type de milieu humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (milieu humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare à la reconnexion d'un bras mort par exemple), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts :

EPAGE du Bassin du Loing

25 rue Jean-Jaurès - 45200 Montargis
Tél : 02 38 25 55 11 • contact@epageloing.fr
www.epageloing.fr

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Antenne de l'Yonne
9 bis rue de l'Hôpital - 89200 Avallon
Tél : 03 86 46 03 80
www.cen-bourgogne.fr

Direction Départementale des Territoires de l'Yonne

Service « Forêt, risque, eau et nature »
Unité « Milieux aquatiques, assainissement et pêche »
3 rue Monge
BP 79 - 89011 Auxerre Cedex
Tél : 03 86 48 42 65 • ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr

Document réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



Cariçaie en bord d'étang



Le Bourdon

Photos de couverture - S. Gomez & C. Foutel - CENB :

Orge faux seigle / Bruyère à quatre angles / Prairie humide de fauche
Mai 2019

LES MILIEUX HUMIDES DE L'AMONT DU LOING

MILIEUX HUMIDES = MILIEUX UTILES

Des espaces de transition entre la terre et l'eau

Les milieux humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :

- **Des services de régulation** : véritables « éponges », les milieux humides absorbent l'eau en période de crues et la relarguent progressivement en été. Filtres naturels, ils participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- **Des services de production** : ils assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités d'agriculture, de pêche et de chasse.
- **Des services pour la biodiversité** : les milieux humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- **Des services liés aux loisirs** : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des milieux utiles mais en danger

• Depuis le début du XX^e siècle, **67 % de leur surface mondiale ont disparu** sous l'effet de trois facteurs conjugués : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

• Depuis 2000, la **tendance est toujours négative**, avec plus de **35 % des milieux humides qui ne cessent de se dégrader**. Ils subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.

• En 2011, la superficie des milieux humides connus en France est estimée à **3 millions d'hectares**, soit moins de 5 % du territoire.

Connaître ses milieux humides, une nécessité

Comprendre la notion de milieu humide

Les milieux humides dont il est question dans ce document sont définis grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse de photographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de milieux humides :

- Les Milieux Humides Effectifs (MHE), caractérisés par des espèces végétales particulières et/ou des conditions hydrologiques et/ou pédologiques qui permettent d'affirmer que ce sont bien des milieux humides ;
- Les Milieux Humides Potentiels (MHP), dont les caractéristiques végétales, hydrologiques ou pédologiques ne sont pas aussi franches mais tendent cependant à faire penser que ce sont des milieux humides. Des études complémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en MHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des milieux humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils adéquats de maîtrise foncière sur les Milieux Humides Effectifs ;
- la restauration et l'entretien des Milieux Humides Effectifs sur les territoires prioritaires ;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- une meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

1000 km² Superficie totale du bassin versant

60 170 ha de milieux humides

27 communes Plus de **2 500 mares** Plus de **350 étangs**

LES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN VERSANT DU LOING AMONT

Plus de 90 % des milieux humides de ce secteur sont liés à une activité agricole ou sylvicole. La majeure partie d'entre eux est occupée par des prairies pâturées et des boisements. Les sols majoritairement imperméables conjugués au relief peu marqué ont permis la création de nombreux étangs. Les plus grands servent de réservoirs pour l'alimentation du canal de Briare, alors que les plus petits, privés pour la plupart, sont utilisés pour l'agrément et la pêche. Plus de la moitié des milieux humides du bassin comportent un étang ou sont directement impactés par la présence d'un plan d'eau, juste en amont.

Les forêts temporairement humides des plateaux

Ces milieux couvrent une surface importante en Puisaye. Sur les plateaux, le sol est par endroits rapidement imperméable, empêchant l'eau de s'évacuer. Ainsi les secteurs non drainés abritent des forêts plus ou moins humides à base de chênes et de frênes.



O. Girard - CENB

Les étangs végétalisés à pente douce

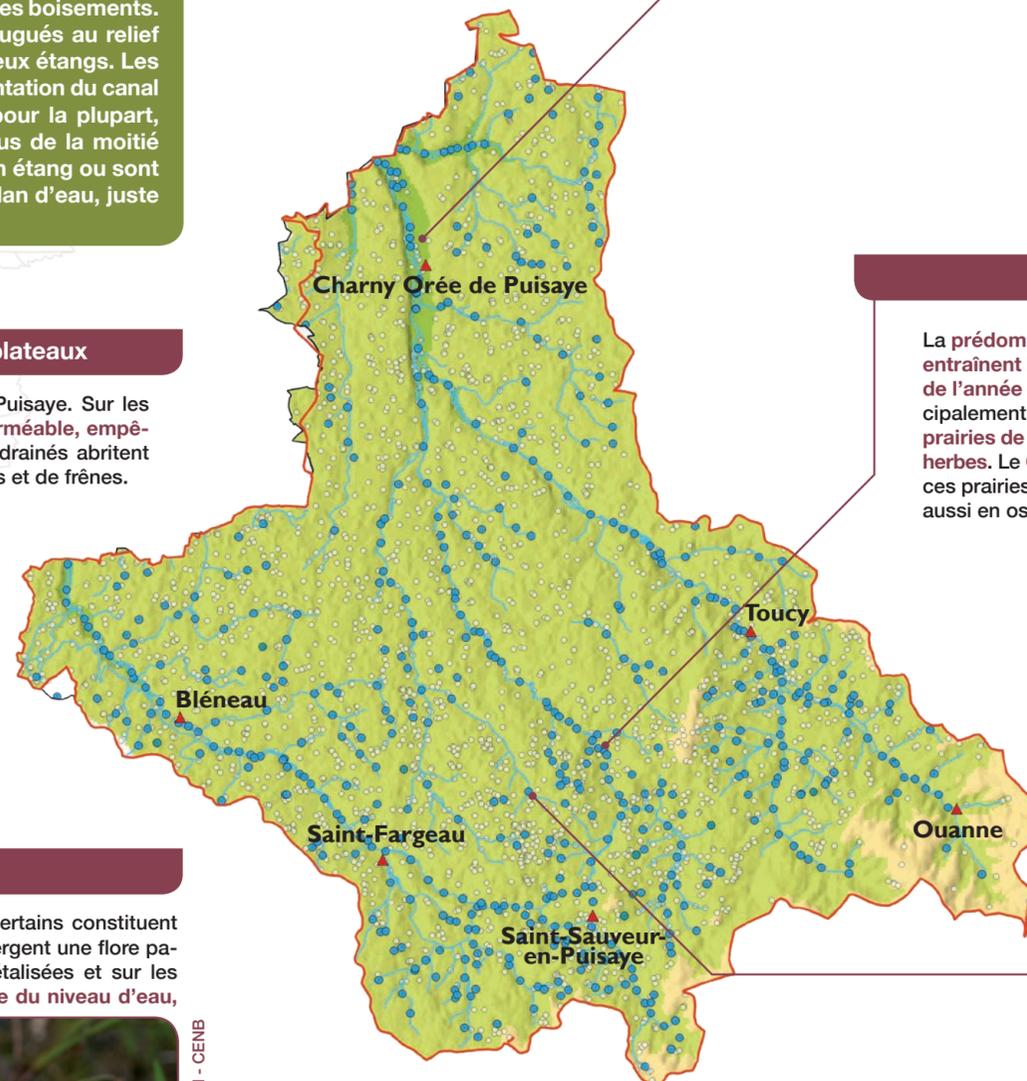
De nombreux étangs sont présents en Puisaye. Certains constituent une menace pour la qualité des eaux d'autres hébergent une flore patrimoniale notamment dans les queues bien végétalisées et sur les pentes douces. Ce patrimoine est lié à une baisse du niveau d'eau, entraînant l'apparition de berges sableuses colonisées progressivement par une végétation. Les étangs à niveau constant, hébergent quant à eux, une végétation de roselière intéressante pour la nidification des oiseaux ou des secteurs végétalisés toujours humides (boisements tourbeux de bouleaux, radeaux flottants de végétation...).



Fluteau fausse renoncule

C. Foutel - CENB

La partie bourguignonne du bassin versant du Loing se situe sur 5 petites régions naturelles : la Puisaye et la Haute-Puisaye, le Gâtinais, la Champagne humide ainsi que les plateaux de Basse-Bourgogne pour la partie la plus en amont. Elle est parcouru par plus de 680 km de rivières et ruisseaux, dont les principaux sont l'Ouanne, le Loing et le Branlin. Ces trois cours d'eau structurent le territoire à fort caractère rural en le traversant d'est en ouest. Prairies, étangs et quelques boisements temporairement humides confèrent au paysage son identité, en contraste avec des secteurs de cultures, de vallées sèches et de boisements.



- cours d'eau
- ▲ Principales communes
- Périmètre prospecté
- mares
- Milieux humides et potentiellement humides



Les prairies de la basse vallée de l'Ouanne

La vallée s'élargit et toute une partie est inondable jusqu'au printemps. Une fois que l'eau s'est retirée, ces milieux permettent le développement d'une activité agricole de fauche ou de pâturage. Cette présence temporaire d'eau favorise le développement d'espèces spécifiques au sein de grandes prairies, notamment dans les dépressions plus humides.



G. Doucet - CENB

Oenanthe fistuleuse

Les milieux très humides de la vallée du Branlin

La prédominance des sols argileux et la morphologie de la vallée entraînent la présence de milieux très humides la majeure partie de l'année contrairement aux autres vallées. Ces milieux sont principalement composés de prairies pâturées à joncs, de quelques prairies de fauche coupées tardivement, et de végétation à hautes herbes. Le Cuvré des marais, protégé au niveau européen, apprécie ces prairies riches en plantes à fleurs que butinent les adultes mais aussi en oseilles sauvages, consommées par ses chenilles.



A. Ardouin - CENB

Cuvré des marais

Les mares

Dans ce contexte argileux, chaque dépression constitue une situation favorable à l'installation d'une mare. De plus, l'élevage bovin étant très présent, les éleveurs ont agi pour développer et maintenir les mares pour abreuver les troupeaux.

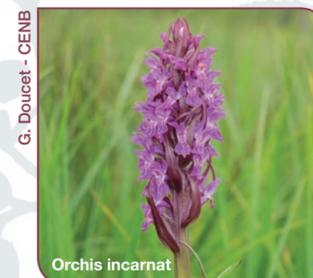


G. Doucet - CENB

Hottonie des marais

Les prairies maigres de tête de bassin versant

Les sources, petits écoulements sur sables, entraînent le développement d'une végétation particulière liée au caractère temporairement humide et très pauvre en minéraux du substrat. Ces milieux sont souvent présents sur une petite partie des parcelles agricoles, ce qui rend difficile la mise en œuvre d'une gestion adaptée.



G. Doucet - CENB

Orchis incarnat